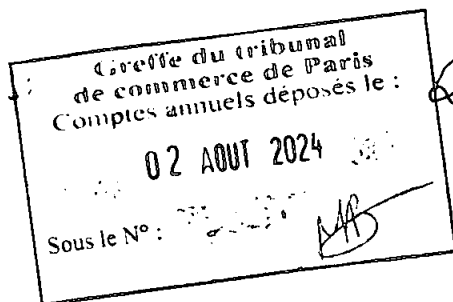


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/07/2024 - 104104 - 2011 B 02082 - 529 822 322 - A.T



2024 5104104

AT

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

au capital de 5 000 Euros

**Siège social : 1 place Jacques Froment
75018 PARIS**

RCS : 529 822 322 00010

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 26 juin à neuf heures

Au siège social, à Paris,

Monsieur Abdenmour ATTOUCHE, agissant en qualité de seule titulaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société AT, SARL au capital de 5 000 euros divisé en 100 parts de 50 euros nominal chacune :

1°) – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Abdenmour ATTOUCHE, Gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2°) – A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'affectation du résultat.
- La constatation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.
- La rémunération nette annuelle au 31 décembre 2023.

A. A

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 56 878.17 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion du Gérant.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 56 878.17 euros.

- Autres réserves	56 878.17 euros
-------------------	-----------------

Total égal au bénéfice de l'exercice	56 878.17 euros
--------------------------------------	-----------------

Le compte autres réserves restera créditeur de	445 127.47 euros
--	------------------

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, prend acte du fait que la société AT n'a conclu aucune nouvelle convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique a perçu une rémunération nette de 65 000 euros au cours de l'exercice 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes en vue d'effectuer les formalités légales pouvant découler de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

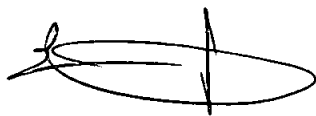
A. A

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

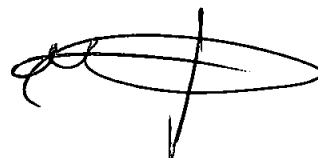
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Fait à Paris le 26 juin 2024

Le Gérant

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards, enclosed within an oval.

L'associé unique

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards, enclosed within an oval.

A.A.

AT

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

au capital de 5 000 Euros

**Siège social : 1 place Jacques Froment
75018 PARIS**

RCS : 529 822 322 00010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 56 878.17 euros.

- Autres réserves 56 878.17 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice 56 878.17 euros

Le compte autres réserves restera créditeur de 445 127.47 euros

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois précédents exercices.

A.A

AT

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

au capital de 5 000 Euros

**Siège social : 1 place Jacques Froment
75018PARIS**

RCS : 529 822 322 00010

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 56 878.17 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion du Gérant.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 56 878.17 euros.

- Autres réserves	56 878.17 euros
-------------------	-----------------

Total égal au bénéfice de l'exercice	56 878.17 euros
--------------------------------------	-----------------

Le compte autres réserves restera créditeur de	445 127.47 euros
--	------------------

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois précédents exercices.

A - A

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, prend acte du fait que la société AT n'a conclu aucune nouvelle convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique a perçu une rémunération nette de 65 000 euros au cours de l'exercice 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes en vue d'effectuer les formalités légales pouvant découler de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

AT-A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	31122023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
1 place Jacques Froment 75018 paris	1 place Jacques Froment 75018 paris
SIRET 52982232200010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Cafés bars restaurants	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	31 885	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs		
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé sage	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société en type par actions simplifiée FIDUCIA-DN 1011 RUE DE LA PAIX - PARIS Tél : 0139915676	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 18072024 Lieu : paris Qualité : Gérant Nom du signataire : M attouche

N° 2065 bis-SD
_____ (2024)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres		<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							<i>e</i>		
							<i>f</i>		
							<i>g</i>		
							<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)							<i>Total (a à h)</i>		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		Montant des sommes versées :			
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									

Désignation de l'entreprise <u>EURL AT</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>1 place Jacques Froment 75018 paris</u>																	
SIREN <u>5 2 9 8 2 2 3 2 2</u>																	
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 2 3</u>							
ACTIF										Brut 1							
										Amortissements-Provisions 2							
										Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010	210 000	012		210 000			
	Fonds commercial *																
	Autres *									014	2 306	016	2 306				
	Immobilisations corporelles *									028	115 559	030	92 087	23 472			
	Immobilisations financières * (1)									040	8 247	042		8 247			
Total I (5)									044	336 111	048	94 393	241 718				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052				
		Marchandises *									060	6 325	062		6 325		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068	1 081	070		1 081		
		Autres* (3)									072	1 324	074		1 324		
	Valeurs mobilières de placement									080	149 950	082		149 950			
	Disponibilités									084	152 570	086		152 570			
	Charges constatées d'avance*									092	4 005	094		4 005			
Total II									096	315 256	098		315 256				
Total général (I + II)										110	651 367	112	94 393	556 974			
PASSIF										Exercice N 1		NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120			5 000				
	Écarts de réévaluation									124							
	Réserve légale									126			500				
	Réserves réglementées*									130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)									132			388 249				
	Report à nouveau									134							
	Résultat de l'exercice									136			56 878				
	Subventions d'investissement									137							
	Provisions réglementées									140							
	Total I									142			450 627				
Provisions pour risques et charges																	
Total II									154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156			68 357				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166			3 199				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u> 3 600)									172			29 248				
	Comptes courants d'associés									173			555				
	Autres dettes									175			34 790				
	Produits constatés d'avance									174							
	Total III									176			136 149				
Total général (I + II + III)										180			586 776				
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an									193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an									197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	5 957
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs									199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL AT		Néant ☐					
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice clos le				
					13 1 1 2 2 0 2 3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210					
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218	420 168			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée*			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	3 311				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	423 479				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	88 957				
	Variation de stock (marchandises)*			236	812				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 357				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	48 329				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	807	244	11 352			
	Rémunérations du personnel*			250	162 386				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	32 856				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	4 056			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	1 992			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	352 096					
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	71 383			
Produits financiers (III)		280	626	Charges financières (V)		294	3 238		
Produits exceptionnels (IV)						290	2 813		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	359		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	14 346		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	56 878			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2		312	56 878	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	17 507				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)		981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345						
	Bassins urbains à dynamiser - BU D (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	74 385	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	74 385	372			

Désignation de l'entreprise : EURL AT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	210 000	402		404		406	210 000	
	Autres	410	2 306	412		414		416	2 306	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	36 563	442		444		446	36 563	
	Installations générales agencements divers	450	65 824	452		454		456	65 824	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 242	472	4 930	474		476	13 171	
Immobilisations financières		480	7 219	482	1 028	484		486	8 247	
TOTAL		490	330 153	492	5 957	494		496	336 111	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 306	502		504		506	2 306
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	25 584	532	1 884	534		536	27 468
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	54 250	542	1 634	544		546	55 885
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	8 196	562	538	564		566	8 735
TOTAL		570	90 336	572	4 056	574		576	94 393

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : EURL AT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610	612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666	
TOTAL		680	682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	642
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	15 047
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	53 525
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 118
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : EURL AT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	420 168
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	420 168
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	90 314
Variation négative des stocks		145	812
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	35 478
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	12 850
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	1 992
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	141 447
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 278 721
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	278 721
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	420 168
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention: il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3

1

1

2

2

0

2

3

SIREN

5

2

9

8

2

2

3

2

2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL AT

ADRESSE (voie)

1 place Jacques Froment

CODE POSTAL

75018

VILLE

paris

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

attouche

Prénom(s)

abdenmour

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date

09041980

N° Département

99

Commune

makouda

Pays

Adresse : N°

1

Voie

place jacques froment

Code Postal

75018

Commune

paris

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

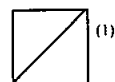
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Stage

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 5 2 9 8 2 2 3 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL AT

ADRESSE (voie) 1 place Jacques Froment

CODE POSTAL 75018

VILLE paris

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

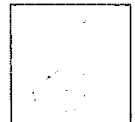
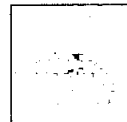
Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Annexe



RAPPEL : Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Logiciels | 5ans |
| - Agencements et aménagements des constructions | 5ans |
| - Installations techniques | 3ans |
| - Mobilier |ans |
| - | |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

f) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent.... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions / d'exploitation pour les provisions / financiers pour les provisions

g) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Charges à Payer

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Montant

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Disponibilités, charges à payer
Autres dettes

1 020
7 158

TOTAL

8 178

Charges et Produits Constatés d'Avance

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	4 005	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	4 005	

Produits à Recevoir

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	

Immobilisations

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	212 306		
TOTAL immobilisations incorporelles :	212 306		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	36 563		
Installations générales, agencements et divers	65 824		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 242		4 930
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	110 629		4 930
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 219		1 028
TOTAL immobilisations financières :	7 219		1 028
TOTAL GÉNÉRAL	330 153		5 957

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			212 306	
TOTAL immobilisations incorporelles :			212 306	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			36 563	
Inst. générales, agencements et divers			65 824	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			13 171	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			115 559	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			8 247	
TOTAL immobilisations financières :			8 247	
TOTAL GÉNÉRAL			336 111	

Amortissements

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	2 306			2 306
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 306			2 306
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	25 584	1 884		27 468
Inst. générales, agencements et divers	54 250	1 634		55 885
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	8 196	538		8 735
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	88 031	4 056		92 087
TOTAL GÉNÉRAL	90 336	4 056		94 393

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 884		
Installations générales, agencements et divers	1 634		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	538		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 056		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	4 056		

Provisions Inscrites au Bilan

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 247		8 247
TOTAL de l'actif immobilisé :	8 247		8 247
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 081	1 081	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	168	168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 156	1 156	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	2 405	2 405	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 005	4 005	
TOTAL GÉNÉRAL	14 657	6 410	8 247

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	68 357	11 036	57 321	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 199	3 199		
Personnel et comptes rattachés	4 772	4 772		
Sécurité sociale et autres organismes	7 985	7 985		
Impôts sur les bénéfices	12 882	12 882		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 600	3 600		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	555	555		
Autres dettes	4 997	4 997		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	106 347	49 026	57 321	

Effectif Moyen

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	4	

Composition du Capital Social

EURL AT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 18/07/24
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	50
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	50